

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 20 mai 2022</b>	<b>N° 2022-244</b>

## Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatihia BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 15h50  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00  
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15  
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00  
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00  
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h00  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 14h30  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25  
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00  
M. Michel POIGNONEC à Gwénaël LAMARQUE à partir de 11h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30  
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PESCINA à partir de 14h30  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <p><b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b></p>	<b>Conseil du 20 mai 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Mission Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) et Opération d'Intérêt National (OIN)	<b>N° 2022-244</b>

---

**Bilan de la concertation sur le périmètre de projet d'opération d'aménagement économique Bordeaux Aéroparc Hippodrome - Clôture de la concertation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. Contexte du projet Bordeaux Aéroparc Hippodrome**

En décembre 2019, une extension de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc a été actée par voie de délibération n°2019-756 du Conseil métropolitain sur un périmètre de 42 hectares sur la commune de Mérignac intra-rocade. Ce périmètre fait le lien entre l'opération Mérignac Soleil à l'est et la partie extra-rocade de l'OIM Bordeaux Aéroparc à l'ouest. Il comprend la zone d'activité Château Rouquey, et une partie des zones Hippodrome et Chemin Long et concentre du grand commerce (village du meuble), du bureau, de l'hôtellerie, de l'artisanat et un peu de formation.

Desservies par un futur arrêt de la ligne de tramway A en cours d'extension, ces zones d'activités font l'objet d'une forte attractivité et pression foncière.

Au vu des enjeux majeurs de cohérence urbaine et économique, de requalification des zones d'activités et de veille foncière, des études ont rapidement été initiées au premier semestre 2020 afin de définir une stratégie d'aménagement d'ensemble de ce secteur dynamique.

L'objectif est de définir une stratégie d'aménagement d'ensemble articulant notamment accompagnement des entreprises, développements urbains, déplacements, infrastructures de desserte et de communication, et amélioration du cadre paysager.

Afin d'associer les usagers de ce territoire en amont d'un quelconque projet sur leur territoire de vie, et en application des dispositions des articles L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, **une concertation règlementaire a été menée du 1 mars 2021 au 15 décembre 2021** afin de porter à connaissance des salariés, de l'ensemble des usagers du secteur ainsi que toute personne intéressée, le périmètre du projet et ses grands objectifs.

La présente délibération vise à adopter le bilan de cette concertation.

**2. Les objectifs du projet Bordeaux Aéroparc Hippodrome**

Les objectifs de programmation économique et urbaine du projet d'opération d'aménagement économique Bordeaux Aéroparc – Hippodrome sont spécifiquement définis

selon les caractéristiques et enjeux de ce périmètre de projet, en cohérence avec les autres périmètres de grands projets de la Métropole, notamment au regard du projet Mérignac soleil dans la continuité de l'avenue John Fitzgerald Kennedy, et en tenant compte des secteurs d'activités déjà implantés.

Plus précisément il s'agit de :

- développer une offre de services pour les actifs du secteur,
- maintenir et développer l'activité artisanale et la petite industrie,
- favoriser l'implantation d'établissements de formation.
- permettre le développement de logements jeunes en lien avec les établissements de formation.

Outre ces objectifs programmatiques, le projet d'opération d'aménagement économique Bordeaux Aéroparc-Hippodrome recouvre des objectifs de requalification architecturale, urbaine et paysagère qui visent à structurer et à améliorer le fonctionnement et la lisibilité de ce territoire, et à valoriser son cadre de vie.

En particulier, il s'agit de :

- améliorer les conditions de circulation et de stationnement sur l'ensemble du secteur en confortant le réseau viaire notamment par la requalification de voies existantes.
- renforcer les mobilités autour de la station de tramway à venir, notamment par une articulation confortable avec des continuités cycles et piétonnes.
- requalifier les espaces urbains et paysagers en faveur des salariés comme des résidents par la plantation des axes de circulations (voies de quartiers et cheminements doux), la création d'espaces publics fédérateurs (placette, parvis promenade, etc) et par la réorganisation du stationnement.
- promouvoir une montée en gamme de la qualité architecturale et favoriser la renaturation des parcelles privées (pied de bâtiment enherbé, revêtement poreux, plantation des parkings, etc).

### **3. La concertation règlementaire**

#### **3.1. Les modalités de la concertation**

La délibération n°2020-508 du 18 décembre 2020 a approuvé l'ouverture d'une concertation réglementée concernant le projet d'opération d'aménagement économique « Bordeaux Aéroparc-Hippodrome ».

Pour mettre en œuvre cette concertation, Bordeaux Métropole s'est fait accompagner par le groupement Neorama – Deux Degrés, via un marché accord-cadre de Bordeaux Métropole.

Les modalités de concertation qui ont été définies par la délibération du 18 mars 2021 étaient les suivantes :

- la mise à disposition du public d'un dossier de concertation composé, à minima, d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis, d'un plan de situation, du périmètre de l'opération et un registre permettant de consigner les observations du public. Un exemplaire du dossier a été déposé en mairie de Mérignac et à Bordeaux Métropole (Pôle Territorial Ouest au Haillan, et à l'immeuble Laure Gatet à Bordeaux),
- la mise à disposition du dossier de concertation et d'un registre en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole dédié à la participation, à l'adresse <http://participation.bordeaux-metropole.fr>,
- l'organisation de deux réunions publiques à minima,

- des actions de mobilisation sur le terrain en direction des salariés de la zone,
- le porté à connaissance du public des dates d'ouverture et de clôture de la concertation par voie de la presse ainsi que sur le site de la participation de Bordeaux Métropole à minima 7 jours avant l'ouverture et la clôture effective de la concertation,
- l'affichage de la délibération d'ouverture de la concertation, des avis d'ouverture et de clôture en mairie de Mérignac, au Pôle Territorial Ouest, et à l'immeuble Laure Gatet à Bordeaux.

La concertation s'est déroulée suivant les modalités ainsi préalablement définies.

Le **dossier de concertation**, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole et dans les registres papiers mis à disposition du public, a été **alimenté tout au long de la concertation par les pièces complémentaires** suivantes :

- la délibération du 18 mars 2021 et l'avis d'instauration d'un périmètre de prise en considération sur l'ensemble du périmètre de l'opération,
- le compte rendu des enquêtes de terrain menée en juin – juillet 2021,
- la présentation de la réunion publique du 08 juillet 2021,
- la présentation de la réunion publique du 08 juillet 2021,
- la présentation de la réunion publique du 04 novembre 2021,
- l'avis de clôture de la concertation au 15 décembre 2021.

Un **questionnaire** comportant douze questions a été mis **en ligne** via la plateforme Framaforms, entre le 15 juin et le 15 novembre 2021 afin de mieux connaître les pratiques, les avis et attentes des usagers.

Des **enquêtes de terrain** ont été menées au 22 juin au 7 juillet 2021 afin d'interroger directement les usagers sur les différentes zones d'activités du secteur d'étude et de ses alentours.

Les questions posées étaient les mêmes que celles du questionnaire en ligne.

**Deux réunions publiques** ont été organisées à destination de l'ensemble du public :

- le jeudi 8 juillet 2021 à 17h30 à la Maison des associations de Mérignac,
- le jeudi 4 novembre 2021 à 17h30 à la Maison des associations de Mérignac.

Au regard du contexte sanitaire du moment, Bordeaux Métropole a structuré un dispositif de concertation pour concilier les exigences liées au contexte sanitaire et le maintien d'un dispositif de concertation à même de permettre une large expression du public. Ainsi le recours au présentiel a été soumis à inscription conseillée et adapté avec d'autres outils distanciels afin de proposer aux participants la possibilité de contribuer ou assister à une rencontre à distance. Ainsi, les deux réunions publiques se sont déroulées en présentiel en tenant compte des mesures sanitaires (jauge maximale, distanciation sociale, port du masque obligatoire, distribution de gel hydroalcoolique) et en simultanée en visioconférence sur Teams.

L'information sur les dates et le déroulement de la concertation a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération du 18 décembre 2020 et détaillées dans le bilan de concertation en annexe.

### **3.2. Les contributions et le bilan de la concertation**

- Le niveau de participation***

Il convient de noter la participation suivante du public avec

- **24 personnes ayant participé** aux réunions publiques, dont 8 personnes le 8 juillet et 16 personnes le 4 novembre 2021,
- **129 personnes ayant répondu** aux enquêtes, dont 89 personnes au questionnaire en ligne et 40 personnes aux enquêtes de terrain,
- **2 avis** sur le registre mis en ligne,
- **0 contributions** sur les (3) registres papiers.

- ***L'usage et la vision actuelle du secteur***

Les usages du secteur font ressortir une pratique prédominante de la voiture pour se rendre sur le site et pour y circuler en interne face aux autres modes de déplacement. Les usagers estiment que le quartier est aménagé en priorité pour la voiture, les conditions pour se déplacer à pied ou à vélo étant peu qualitatives et peu sécurisées.

La congestion automobile est une problématique phare relevée par les usagers ainsi que l'offre alternative en termes de mobilité jugée insuffisante.

Le second aspect négatif fort identifié par les usagers est le manque d'espace verts et espaces publics conviviaux.

Les caractéristiques appréciées de ce secteur sont relatives à son aspect « pratique » au regard de son accessibilité (rocade) et de sa concentration d'offre commerciale.

- ***La vision future du secteur***

Une attente très forte du tramway s'est faite ressentir par les usagers du secteur d'étude. Les avis divergent à ce sujet quant à la capacité du tramway à résorber les problématiques de circulation de la zone. Des transports en commun et des aires de covoitages complémentaires apparaissent comme des solutions à envisager.

L'aménagement d'espaces extérieurs conviviaux avec des espaces verts et sportifs est également exprimé par les usagers.

Une crainte quant à la place de la petite activité face aux grandes enseignes, aux grandes opérations de bureaux et de logements s'est également fait ressentir en réunion publique. Les participants ont partagé l'intérêt de ce secteur de garder une vocation économique en privilégiant le développement de la petite activité artisanale et des services de proximité.

- ***Bilan***

A titre indicatif, les principales thématiques mises en exergue par le bilan après analyse des contributions des participants et les réponses apportées par les collectivités sont les suivantes :

**La mobilité et le stationnement :** entre problématique d'accessibilité, de congestion et de stationnement, la question de la mobilité est une préoccupation fortement exprimée par les usagers du secteur d'étude. L'amélioration des conditions de circulation est très attendue avec la fin des travaux du tramway.

*La mise en service du tramway est programmée pour le premier semestre 2023, tandis que le giratoire prévu sur l'avenue Cassin pour relier la rue Euler et Isaac Newton est prévu fin 2022. Un nouveau parking-relai sera par ailleurs créé dans la continuité de l'avenue J. F. Kennedy, près du site d'Aston Martin en extra-rocade.*

*Aussi, le projet Bordeaux Aéroparc Hippodrome vise la requalification de la voirie existante intégrant du stationnement sur l'espace public, et la diversification et renforcement des modes de déplacement (tramway, vélo, piéton, bus, covoiturage) avec la composition d'un maillage fin et confortable de continuités cycles / piétonnes articulées autour de la nouvelle station de tramway pour desservir l'intérieur des zones.*

*Plus largement, Bordeaux Métropole ayant approuvé un nouveau schéma de mobilité, un renforcement global de l'offre sur l'ensemble des modes de déplacement de la métropole (bus en site propre, vélo, tramway, aires de covoiturage) est prévu dans les prochaines années*

**La petite activité :** une autre préoccupation majeure exprimée par les participants en réunion publique est la place de la petite activité, particulièrement l'activité artisanale, au sein

de ce secteur et plus largement de la métropole. Le public a relevé les difficultés que rencontre cette activité à rester ou à s'implanter en milieu urbain, sans cesse repoussée en périphérie, par la raréfaction ou le prix des fonciers et des locaux.

*Le projet Bordeaux Aéroparc Hippodrome porte l'ambition de maintenir l'activité artisanale en place (majoritairement dans la partie ouest de l'Hippodrome en front de rocade) mais aussi de permettre à ce type d'activité de se développer et de s'implanter sur le secteur et ainsi de bénéficier des commodités urbaines qu'il offre avec notamment la desserte directe par le futur arrêt de tramway A. Pour cet enjeu d'échelle métropolitaine, deux outils se mettent au service de la collectivité : le plan local d'urbanisme et le droit de préemption (secteur sous convention avec l'Etablissement Public Foncier), permettant de réserver en partie du foncier et de réguler son prix pour accueillir ce type d'activité.*

Autre que l'activité artisanale, les usagers du secteur ont exprimé le besoin d'une activité de proximité sur le secteur, notamment des services, des loisirs et petits commerces de proximités en complément des grandes surfaces commerciales présentes.

*C'est encore un des axes de projet porté par les collectivités que d'enrichir l'offre de commerces de proximité et de services aux salariés actuels et à venir de ces zones d'activités pour améliorer leur qualité de vie au travail (restauration, espace de loisirs, accueil de la petite enfance...).*

**La qualité de l'environnement** : la qualité de vie sur ces zones d'activités a également été abordé par le biais de l'environnement extérieur. Les usagers ont exprimé le souhait de bénéficier d'espaces extérieurs agréables pour faire une pause, déjeuner entre collègues, faire du sport. Le manque d'espaces verts a été identifié comme un point négatif majeur sur ce secteur. Aussi, la crainte des hauteurs trop importantes des futurs constructions menace les usagers du territoire.

*Le projet Bordeaux Aéroparc Hippodrome vise la requalification des espaces extérieurs, la voirie certes, mais également les espaces piétons pour l'amélioration de la qualité de vie des usagers des zones d'activités. Au-delà de l'élargissement et de la sécurisation des espaces piétons, le projet vise la végétalisation des espaces publics et la création d'espaces de convivialité pour se poser et se retrouver notamment autour de la future station de tramway. L'animation des rez-de-chaussée d'immeuble avec des services et commerces de proximité contribuerait également à l'amélioration du cadre de vie et de travail.*

*Pour mener à bien de telles ambitions et en complément des actions sur les espaces publics, les collectivités comptent sur des interventions sur les espaces privés : plantations, porosité des revêtements, stationnement intégré, hauteurs maîtrisées, animation rez-de-chaussée et 5 ème façade, etc.*

*Les collectivités veillent à la montée en gamme de la qualité paysagère, urbaine et architecturale des projets immobiliers sur ce secteur, via la mise en place d'ateliers projet (« Les ateliers de l'Aéroparc ») mettant en dialogue les porteurs de projet et l'équipe OIM BA (Bordeaux Métropole, ville et urbanistes conseils).*

A l'issue de la concertation, les principaux enseignements issus des diverses contributions (échanges en réunions publiques, questionnaire en ligne, enquêtes de terrain) confortent les grands objectifs du projet Bordeaux Aéroparc Hippodrome en termes d'amélioration des conditions mobilité et de qualité du cadre de vie et travail qu'offrent ces zones d'activités.

Les avis, les contributions et les échanges tenus tout au long de la concertation continueront d'alimenter les réflexions sur la stratégie d'aménagement du secteur d'étude.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment son article L300-1 et ses articles L103-2 et suivants et R103-1 et suivants,

**VU** la délibération n°2015-0495 du Conseil de Bordeaux Métropole 25 septembre 2015 relative à la création de l'OIM Bordeaux Aéroparc,

**VU** la délibération n°2019-756 du Conseil de Bordeaux Métropole du 20 décembre 2019 relative à l'extension du périmètre de l'OIM Bordeaux Aéroparc sur le secteur Hippodrome, Château Rouquey,

**VU** la délibération n°2021-97 du Conseil de Bordeaux Métropole du 18 mars 2021 relative à l'instauration du périmètre de prise en considération sur le secteur de projet Bordeaux Aéroparc Hippodrome,

**VU** la délibération n°2020-508 du Conseil de Bordeaux Métropole du 18 décembre 2020 relative à l'ouverture de la concertation sur le projet Bordeaux Aéroparc-Hippodrome,

**VU** le dossier de concertation, toujours consultable sur le site internet de la participation à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr>,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt général du projet Bordeaux Aéroparc-Hippodrome,

**CONSIDERANT** les objectifs de l'opération, la nécessité d'une intervention publique en vue d'enclencher les mutations urbaines en accompagnement de l'extension du tramway et la mise en œuvre des politiques métropolitaines,

er

**CONSIDERANT QUE** la concertation organisée sur la période du 1 mars 2021 au 15 décembre 2021, s'est déroulée conformément aux modalités définies dans la délibération d'ouverture et que les habitants, salariés et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

**CONSIDERANT QUE** la concertation concernant le projet « Bordeaux Aéroparc Hippodrome » a permis de poursuivre les objectifs recherchés pour le projet urbain et d'approfondir avec le public les réflexions des mutations économiques et urbaines de ce secteur,

**CONSIDERANT QU'il** convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation, en vue de poursuivre l'opération d'aménagement sur le secteur « Bordeaux Aéroparc Hippodrome »,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le bilan de la concertation relative a projet de l'opération « Bordeaux Aéroparc Hippodrome » présenté dans le document ci-annexé,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité de la présente délibération.

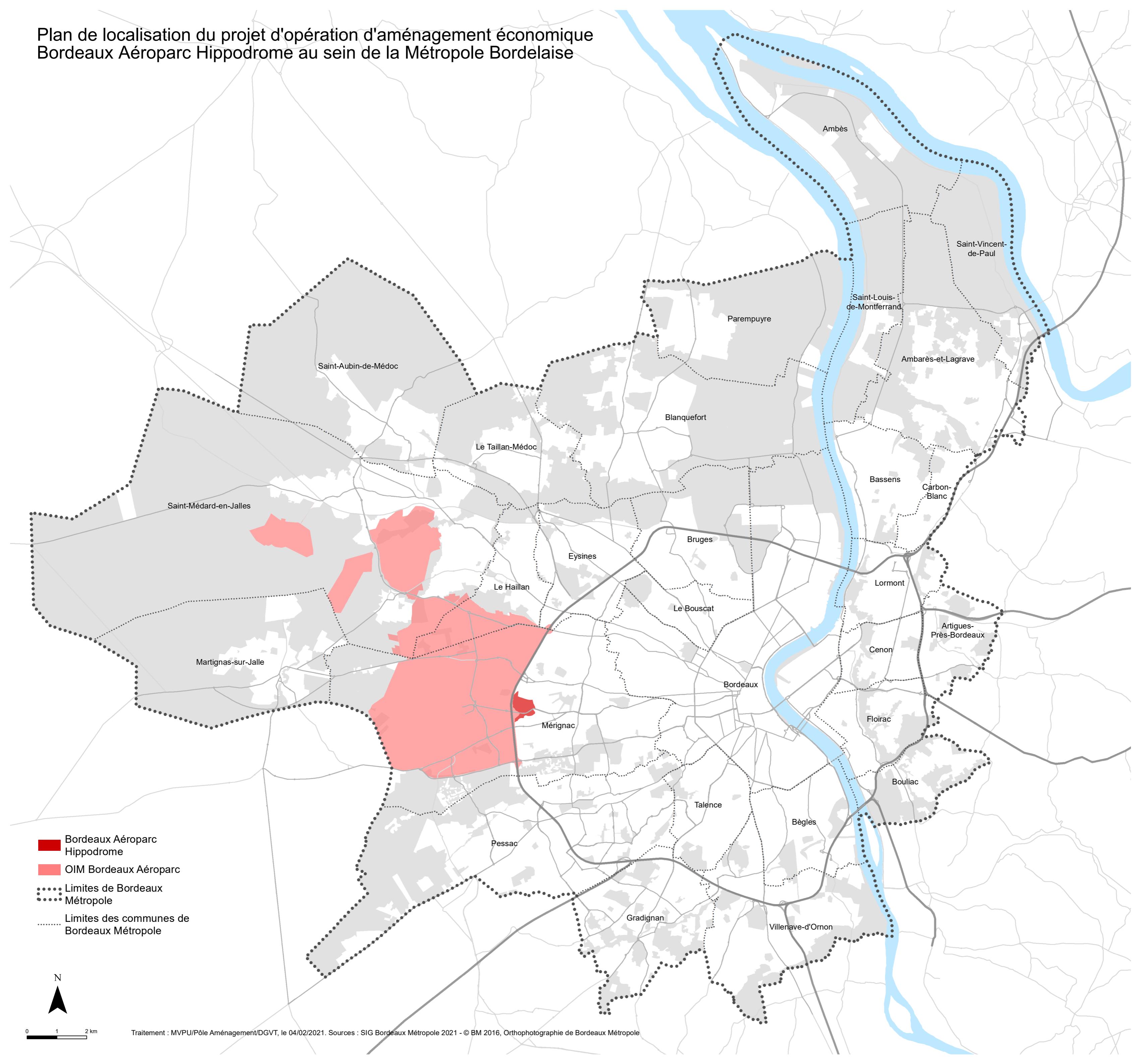
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

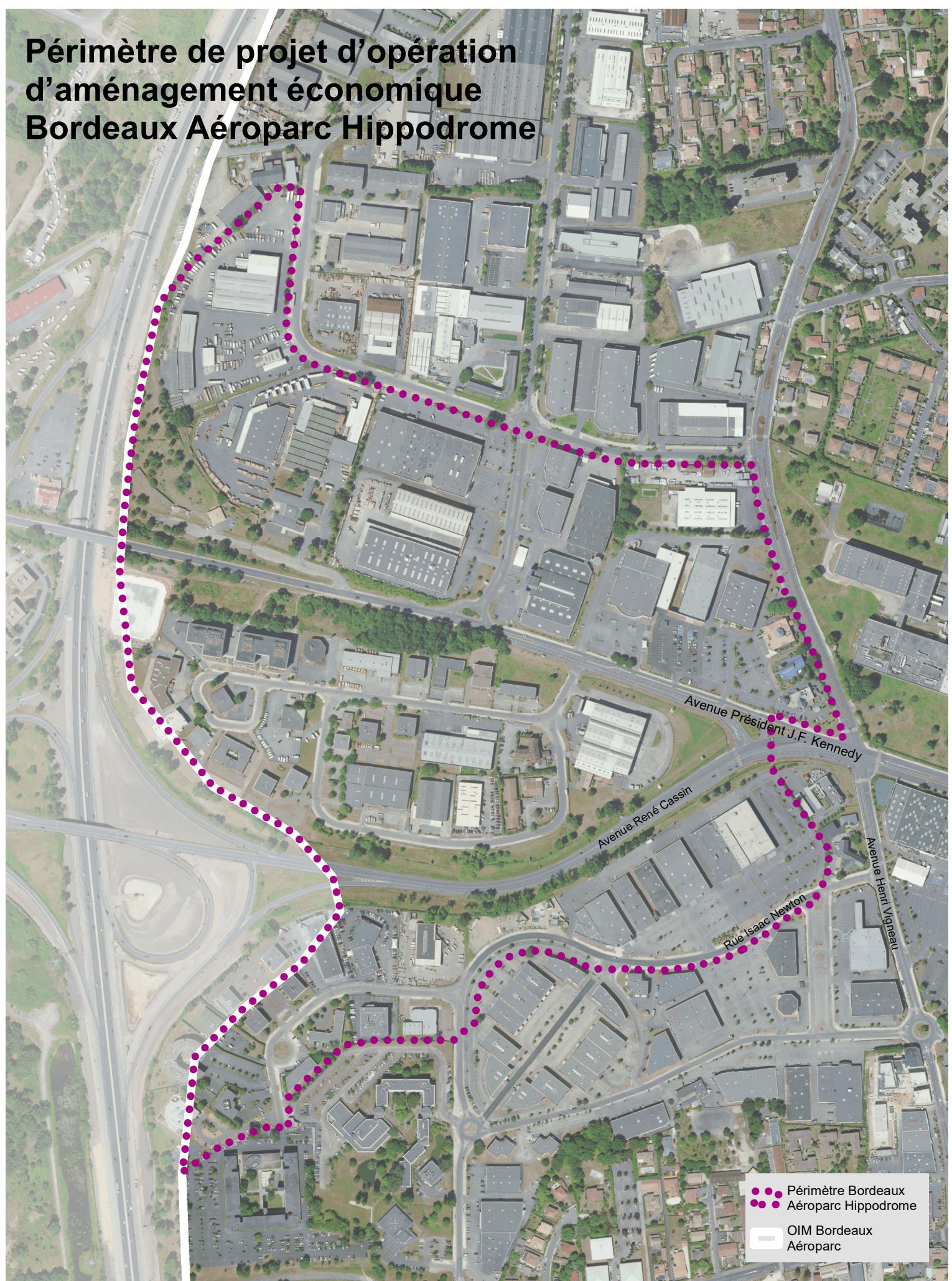
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>24 MAI 2022</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>24 MAI 2022</b>	Monsieur Stéphane DELPEYRAT

# Plan de localisation du projet d'opération d'aménagement économique Bordeaux Aéroparc Hippodrome au sein de la Métropole Bordelaise



# Périmètre de projet d'opération d'aménagement économique Bordeaux Aéroparc Hippodrome



••• Périmètre Bordeaux  
••• Aéroparc Hippodrome

OIM Bordeaux  
Aéroparc